



France terre de LAIT

juin 2024

ÉCHANGES ENTRE L'INTERPROFESSION LAITIÈRE BOVINE FRANÇAISE ET LES ONG DE PROTECTION ANIMALE

LE LOGEMENT COLLECTIF PRÉCOCE DES VEAUX LAITIERS

Les différentes pratiques en matière de logement des jeunes veaux présentent des intérêts et des limites. Le logement collectif précoce réunit des bénéfices pour le veau et l'éleveur. Des conditions sont à respecter et des actions sont à mettre en œuvre pour encourager cette pratique.

Ce document synthétise les principales conclusions issues de la concertation menée sur le logement des jeunes veaux laitiers au cours de l'année 2023-2024 entre la filière laitière bovine et les ONG de protection animale. Un dialogue avec des experts et des visites en élevage ont permis d'éclairer les enjeux, les points techniques, les connaissances et les contraintes pour les éleveurs, d'identifier les conditions de mise en œuvre à respecter et les actions pour encourager cette pratique dans le respect des décisions propres à chaque éleveur.



ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉ

● PRÉAMBULE

En France, les systèmes laitiers sont diversifiés, chacun ayant des intérêts et des limites. Ils sont également soumis à des variations du contexte de production dans le temps. Le groupe de travail a ainsi souhaité **s'intéresser au logement collectif précoce des veaux** qui, encore peu répandu en France, présente des bénéfices pour l'animal et l'éleveur dans certaines conditions. Il s'agit donc d'identifier des conditions de réussite générales ainsi que des actions à mener pour accompagner les éleveurs qui souhaiteraient s'engager vers cette pratique.

● CONTEXTE

Aujourd'hui, en France, il est estimé qu'environ 85 % des veaux laitiers sont logés en case individuelle pendant leurs premières semaines de vie¹. Cette pratique découle de recommandations techniques historiques pour, entre autres, maîtriser le risque sanitaire et faciliter le travail de l'éleveur. Cependant, bien que la réglementation européenne² impose une mise en logement collectif au plus tard à 8 semaines de vie, **beaucoup d'éleveurs déclarent réduire cette durée en moyenne à 3 semaines³**.

Définitions :

La notion de **logement collectif** s'entend ici à partir de 2 veaux placés ensemble (logement par paire et au-delà).

La notion de **précocité** renvoie à l'âge auquel le veau est mis en groupe, c'est-à-dire plus tôt que la pratique habituelle actuelle. Elle s'entend en heures, voire en jours, après la naissance.

Les **connaissances scientifiques actuelles montrent que le logement collectif précoce peut présenter des intérêts pour le bien-être des veaux**.

Quelques retours d'expériences d'éleveurs⁴ indiquent qu'il est possible de s'engager dans cette démarche **sans mettre en péril la gestion du troupeau, dès lors que les conditions sanitaires et zootechniques sont adaptées**.

● LES BÉNÉFICES DU LOGEMENT COLLECTIF PRÉCOCE

>> Bénéfices pour les veaux

Loger les veaux en collectif à un stade précoce présente plusieurs avantages pour leur bien-être et pour favoriser l'expression de leurs comportements naturels :

- en leur offrant une surface totale utilisable plus importante en particulier pour se mouvoir ;
- en répondant aux besoins de contacts sociaux avec leurs congénères ;
- en réduisant leur stress, notamment lors du sevrage ;
- en leur permettant d'acquérir plus rapidement des compétences sociales qui les rendent moins craintifs et plus adaptables ;
- en développant leur capacité d'apprentissage et d'adaptation.

>> Bénéfices pour les éleveurs

Passée la période des premiers jours de vie où le veau requiert une attention particulière, le logement collectif précoce peut aussi avoir des bénéfices pour l'éleveur :

- en rationalisant et optimisant le temps consacré au soin des veaux, particulièrement pour l'alimentation et le nettoyage des logements ;
- en facilitant l'observation de chaque veau.



POINTS DE VIGILANCE

Les professionnels de la filière et les ONG de protection animale ont identifié des points de vigilance pour une mise en logement collectif précoce des veaux réussie, afin de les partager avec les éleveurs qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche. Il est à noter que plusieurs éléments techniques ont besoin d'être approfondis et expérimentés dans le contexte des élevages français⁵.

La détermination **de l'éleveur** est le prérequis indispensable pour mettre en place le logement collectif précoce des veaux. La très **bonne maîtrise de la gestion sanitaire est également nécessaire pour se lancer dans cette démarche**.

Rappel des prérequis dans la conduite d'élevage des jeunes veaux (logement individuel et collectif) :

- assurer une très bonne prise de colostrum (quantité et qualité des anticorps) dans les quelques heures après la naissance pour assurer l'immunité du veau ;
- mettre en place une surveillance sanitaire rigoureuse ;
- assurer une litière sèche et une ambiance adaptée aux jeunes animaux (ventilation, isolation) ;
- veiller à la qualité de la relation entre l'éleveur et les animaux.

Points spécifiques au logement collectif des veaux à un stade précoce (basés sur la recherche et les retours d'expérience terrain).

L'analyse bibliographique synthétisant la recherche scientifique et des retours d'expérience indique des points de vigilance en ce qui concerne les points suivants :

• Logement :

- o avoir un espace suffisant pour offrir une surface disponible par animal permettant une activité locomotrice satisfaisante pour tous les animaux.

• Gestion des groupes :

- o choisir l'âge optimal pour mettre les jeunes veaux en collectif. Sans avancer d'âge théorique car seul l'éleveur (ou toute personne en charge des animaux) a la capacité d'apprécier le moment idéal propre à chaque veau ;
- o constituer des groupes avec des animaux ayant le moins de différence d'âge et de gabarit possible. Pour cela, l'éleveur doit tenir compte du risque de compétition entre ses veaux, de son mode de distribution de la ration, de la densité du logement, de la taille du groupe, etc. ;
- o Constituer des groupes stables en anticipant leur composition (mâle/femelle, animaux destinés au renouvellement ou à la vente) ;
- o s'assurer que les veaux disposent d'un environnement suffisamment stimulant⁶ (opportunités d'exprimer une diversité de comportements) afin de réduire les risques de succions croisées notamment.

• Alimentation :

- o dans les premiers jours de vie : surveiller la compétition entre les animaux et le bon apprentissage de la buvée ;
- o s'assurer que les veaux atteignent bien un état de satiété.

• Santé

- o constituer des groupes dont le nombre d'animaux permet de réduire les risques de contamination (maladies respiratoires et diarrhées), les grands groupes augmentant ces risques.

• Travail de l'éleveur

- o être attentif au travail de l'éleveur au démarrage du logement collectif, notamment pour l'apprentissage de la buvée et la surveillance des veaux.
- Globalement, passés les premiers jours de vie, les contraintes en logement collectif ne semblent pas plus fortes qu'en logement individuel d'après la plupart des éleveurs ayant mis en œuvre cette pratique⁷.



ACTIONS POUR ENCOURAGER LE LOGEMENT COLLECTIF PRECOCE DES VEAUX

Afin d'accompagner les éleveurs bovins laitiers qui souhaiteraient s'engager dans le logement collectif précoce de leurs veaux, certaines actions semblent intéressantes à mettre en place ou à soutenir pour s'assurer de la réussite d'une telle démarche.

Les parties se sont mises d'accord pour mettre en avant les modalités d'action ou de soutien suivantes :

- diffuser cette note de synthèse issue de la concertation dans les réseaux des parties prenantes⁶ ;
- répertorier les pratiques existantes sur le terrain en termes de logements collectifs précoces des veaux, et les exploiter pour :
 - o produire et diffuser un document de synthèse qui pourrait prendre diverses formes par exemple : un guide des bonnes pratiques, un recensement des outils disponibles, des contenus et/ou support d'information pour différents publics (en collaboration avec l'Idéle si nécessaire) ;
 - o proposer un document type « liste de vérification » pour identifier si les conditions de réussite sont atteintes avant de se lancer dans le logement collectif et identifier, pour les éleveurs qui le souhaitent, les évolutions nécessaires à une bonne transition ;
- faire connaître cette pratique et sensibiliser les éleveurs sur les bénéfices et les points de vigilance en organisant des

réunions d'information ou de partages d'expériences entre pairs, ou tout autre outil de communication adapté, sur la base des éléments techniques appropriés. Cela pourra notamment passer par le réseau des Centres régionaux interprofessionnels de l'économie laitière (CRIEL), les salons professionnels agricoles, la presse professionnelle agricole ;

- partager entre les parties prenantes, au fur et à mesure, les résultats des recherches en cours, adaptés aux spécificités françaises, pour éclairer les zones d'ombre et pouvoir diffuser des solutions pragmatiques en lien avec les problématiques sanitaires, de succions croisées, de compétition entre animaux, du travail de l'éleveur entre autres ;
- réaliser un recensement des pratiques des éleveurs concernant le logement des jeunes veaux laitiers afin d'avoir une vision plus précise de la situation et pouvoir suivre régulièrement l'évolution des pratiques ;
- plaider en faveur d'un soutien financier aux éleveurs qui souhaiteraient s'engager dans la pratique du logement collectif précoce des veaux, notamment en termes d'investissements matériels (adaptation des bâtiments et autres coûts), par exemple en soutenant l'ajout du logement collectif précoce des veaux comme étant éligible aux aides publiques ou privées.

Conformément aux engagements pris, la filière laitière a lancé, en novembre 2018, un processus de concertation avec les ONG de protection animale qui concerne l'ensemble du lait et des produits laitiers fabriqués en France.

LA CONCERTATION C'EST :

- un lieu d'échanges ouverts et respectueux ;
- l'occasion de confronter les points de vue sur des sujets communs ;
- l'opportunité de mieux comprendre les différentes prises de position de chacun ;
- l'identification de points d'accord, dans le cadre du respect des convictions propres à chacun ;
- la mise en œuvre de leviers définis en communs

1. Données issues d'une étude sur les pratiques d'élevage pour des « veaux laitiers robustes » réalisée par l'Idéle en collaboration avec un réseau d'organismes techniques et financée par le Criel. Rédaction : Aurore Waché-Duvauchelle, Octobre 2020. Pour plus de renseignements, contacter le Criel, Pôle sciences et économie, équipe « élevage ».

2. En élevage biologique, la réglementation impose une mise en collectif à 7 jours.

3. Voir étude mentionnée en note 1.

4. « Logement en groupes et veaux laitiers : étude des freins et des motivations à sa mise en place », Hermine LEBECQ, Octobre 2021, Thèse pour le diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire – ONIRIS.

5. COLOCAVO, programme de recherche mené par l'Institut de l'élevage, qui a débuté en mars 2024 pour 42 mois, a pour objectif de mettre au point des itinéraires

techniques d'évolution vers le logement collectif des veaux laitiers, en prenant en compte la diversité actuelle des systèmes d'élevage. Il devrait répondre à certaines incertitudes.

6. Plus l'environnement sera stimulant et moins le veau sera tenté d'assouvir son besoin de succion sur ses congénères. On pense notamment à l'alimentation via des tétines à bas débit, des tétines sèches, ...

7. « Logement en groupes et veaux laitiers : étude des freins et des motivations à sa mise en place », Hermine LEBECQ, Octobre 2021, Thèse pour le diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire – ONIRIS.

8. Ce point fera l'objet d'une réunion spécifique pour déterminer le plan de communication